



APPEL A PROJETS LABO D'INNOVATION #PARIS2021

Contexte

Développer un projet, c'est une aventure formidable durant laquelle les porteurs de projet font des rencontres, passent des bons moments, acquièrent de nouvelles compétences.

En 2018-2019, la première version du Labo d'Innovation a eu un grand succès (découvrir les témoignages des participants : « S'engager c'est... une aventure humaine », « S'engager c'est... évoluer »). Ainsi, avec le soutien de la Mairie de Paris, le Labo d'Innovation revient en 2021 pour permettre aux résidents des FJT parisiens d'impulser des projets innovants et utiles aux autres.

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) est la tête de réseau des structures ayant en charge des résidence-FJT (foyers de jeunes travailleurs) ou autres services à destination des jeunes entrant dans la vie active. Elle rassemble 31 structures gérant 106 résidences en Île-de-France, dont 34 à Paris.

Objectifs

Pour permettre aux jeunes de prendre conscience de leur potentiel, de développer leurs savoir-faire et savoir-être, l'URHAJ Île-de-France, soutenue par la Mairie de Paris, met en place un appel à projets à destination des résidents des FJT parisiens, le Labo d'Innovation #Paris2021.

L'objectif de cet appel à projets est de financer des projets qui :

- Sont portés par des jeunes de 16 à 32 ans, dont au moins la moitié sont issus de FJT ou R'JAM parisiens ;
- Ont un impact à Paris ;
- Sont utiles aux autres ;
- Seront terminés le 15 juin 2021.

Qui peut répondre

Les projets doivent être portés par une équipe de jeunes (issue en majorité d'une résidence-FJT parisienne) et validés par l'équipe de la résidence-FJT qui les accompagne.

Critères de sélection

Les projets seront analysés par un jury, constitué notamment de jeunes issus de FJT du réseau, selon les critères suivants :

- Le projet a un impact à Paris ;
- Le projet est utile – il répond à un besoin identifié ;
- Le calendrier de projet est réaliste, pour une fin au maximum le 15 juin 2021 ;
- Le budget du projet est réaliste ;
- Les bénéficiaires du projet sont clairement identifiés ;
- Le projet crée une dynamique au sein de la résidence (soit par l'implication de résidents dans le portage du projet, soit les bénéficiaires sont les résidents eux-mêmes) ;
- Le projet prend en compte le contexte sanitaire (gestes barrières...) ;
- 1 seul projet par résidence sera soutenu.

Modalités de soutien

L'appel à projets, d'un montant de 6 000 € sera partagé entre environ 4 projets lauréats (pour des montants entre 1 000 et 2 000 € par projet – sauf exception).

Les sommes correspondant au financement des projets lauréats seront versées aux résidences accompagnant les équipes de jeunes, sur présentation d'une facture (ou l'établissement d'une convention).

Les projets peuvent être cofinancés par d'autres partenaires, dans le budget prévisionnel il conviendra alors de préciser les sommes demandées (en cours d'instruction) et celles accordées.

Modalités de candidature

- Le dépôt des projets s'effectue en ligne : <https://forms.gle/MHRU9esWKnuaxJXU9>
- Il devra être complété par un dossier de candidature, au format libre, qui devra au moins comporter les éléments suivants :
 - o Présentation du projet
 - o Objectifs du projet
 - o Membres de l'équipe projet : noms, âges, situations (en emploi/formation, fonction ou domaine d'activité)
 - o Public bénéficiaire du projet
 - o Calendrier
 - o Budget
 - o Modalité d'évaluation du projet

Pour vous aider à constituer le dossier, un guide est à votre disposition : <http://urhaj-idf.fr/Realiser-un-projet-en-residence>

Le dossier est à envoyer à l'adresse : m.elhadeuf@urhaj-idf.fr avant le 7 mars 2021 à 23h59.

Calendrier

Calendrier prévisionnel, susceptible d'être modifié :

- 12 janvier : lancement appel à projets
- 7 mars : date limite de rendu des projets
- Semaine du 15 mars : présélection des projets et convocation au jury
- Semaine du 29 mars : jury
- Semaine du 5 avril : soirée de remise des prix
- 15 juin : date limite de fin des projets
- 20 juin : date limite rendu des bilans

Pour toute question vous pouvez écrire à : m.elhadeuf@urhaj-idf.fr

Engagements des lauréats

Les lauréats s'engagent :

- à mettre en œuvre les projets dans les délais impartis (fin des projets maximum le 15 juin) ;
- à fournir un bilan, suivant la trame qui leur sera fournie lors de la remise du prix, au maximum le 20 juin ;
- à tenir l'URHAJ et le jury informés de l'avancement des projets ;
- à illustrer le bon déroulement de leurs projets par des photos et témoignages qu'ils enverront à l'URHAJ à qui ils autorisent la reproduction et publication des médias et textes.